TERRES DE BRIE

Les porteurs de projets locaux dans les domaines agricoles,touristiques et de transition de filières, peuvent obtenir des aides financières du programme Européen LEADER*, obtenues par le Groupe d'Action Locale (GAL) «Terres de Brie», dont font partie la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et la communauté de communes des 2 Morins.

En 2022, le GAL Terres de Brie a été retenue pour la nouvelle programmation 2023–2027 LEADER. Une enveloppe de 1 145 000 € est attribuée pour notre territoire. Seine-et-Marne Attractivité est la structure porteuse du GAL Terre de Brie, dont le rôle essentiel est d'encourager et d'aider activement les bénéficiaires potentiels à soumettre des projets qui répondent à la stratégie locale de développement.

* *sous réserve du respect de certains critères*

LE GAL TERRES C'EST 3 AXES FICHES ACTIONS :

Pour être soutenus financièrement par le programme LEADER, les projets locaux devront s'inscrire dans la stratégie locale de développement qui s'articulent autour de 3 actions :

Action n°1 : Soutenir les formes émergentes de tourisme et culture

- Développer les mobilités douces et peu émissives en carbone par voie terrestre et fluviale
- Diversifier et promouvoir les expériences liées au patrimoine
- Faire de l'agritourisme et de la gastronomie des occasions de rencontres entre le grand public et les agriculteurs

Action n°2 : Accompagner une agriculture en évolution

- Réussir le renouvellement des générations agricoles, par la formation, l'installation et la transmission des fermes
- Soutenir l'adoption de pratiques agricoles durables, les expérimentations vers l'agroécologie et les filières
  de diversification
- Soutenir une démarche de gestion de l'eau et des espaces vert cohérente avec les enjeux climatiques et

de biodiversité
- Renforcer la résilience alimentaire du territoire en développant les cultures diversifiées, leurs transformations et leurs mises sur le marché local

Action n°3 : Soutenir les démarches de transition des filières du territoire

- Réduire la consommation énergétique par l'économie circulaire
- Mobiliser les ressources du territoire pour produire de l'énergie locale
- Mieux produire, mieux valoriser et utiliser localement le bois du territoire

COMMENT BÉNÉFICIER DU FINANCEMENT LEADER ?

Seine-et-Marne Attractivité pourra rencontrer les potentiels porteurs de projets et les accompagner dans le montage de leur dossier à partir du 1er janvier 2024. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Seine-et-Marne Attractivité, cliquez sur le bouton « Contact ».

Contact | **Plus d'infos**

Votre projet est financé par le programme le LEADER ?

Consultez vos obligations, prévues par le règlement européen en matière de publicité, si vous disposez d'un site internet. Cliquez ici

Page actualisée le 29.11.2023

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE

13 rue du Général de Gaulle
77120 COULOMMIERS

01 64 75 38 90

Nous contacter

Copyright 2026 Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie